

Vous prévoyez voyager? **Préparez-vous!**

- Visitez le site de **conseils aux voyageurs** du gouvernement fédéral : voyage.gc.ca/voyager/avertissements
- Informez-vous sur les **vaccins requis**
- Vérifiez les restrictions ajoutées depuis la pandémie
- Vérifiez vos **protections d'assurance**. Assurez-vous de souscrire **une assurance personnelle pour les soins médicaux d'urgence**; toute dépense engagée à l'extérieur du Canada pourrait excéder votre maximum à vie de 50 000 \$

Vous songez **à cesser** votre participation au régime?

Veuillez informer le Centre de service des régimes de retraite de VIA Rail de votre décision par écrit. **Votre décision est irrévocable**, vous ne pourrez pas adhérer de nouveau par la suite, ni votre conjoint.

La Loi sur l'assurance médicaments au Québec **et vous!**

Au Québec, la loi exige que vous assuriez votre conjoint et vos enfants à votre charge à votre régime privé d'assurance comme celui de VIA Rail, sauf s'ils ont accès à un autre régime privé. **À 65 ans, vous serez automatiquement inscrit** au régime d'assurance médicaments provincial par la **Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**. Vous aurez 2 choix :

1. Restez dans le régime de VIA Rail

- Vous devrez vous désinscrire de la RAMQ et informer VIA Rail

2. Transférez à la RAMQ

- Vous pouvez maintenir votre protection dans le régime de VIA Rail pour les frais non couverts par la RAMQ

Contactez le **Centre de service des régimes de retraite de VIA Rail** au **1 844 836-2300**

Des questions?

	Questions sur vos protections Ayez en mains : <ul style="list-style-type: none">• votre numéro d'identification de VIA Rail• n° contrat : 102102	1 800 361-6212 masunlife.ca Application mobile : 
	Autres questions et mise à jour de vos renseignements personnels	1 844 836-2300



Nouveautés au 1^{er} janvier 2024 à votre régime d'assurance santé des retraités

VIA Rail aspire à avoir un impact positif sur la vie de ses employés et de ses retraités! **La voie santé** est notre façon d'aller plus loin ensemble pour prendre soin de vous et de vos proches. Nous avons ainsi révisé notre régime d'assurance santé des retraités afin de prendre les meilleures décisions pour l'avenir, mais surtout pour répondre à vos besoins. Plusieurs améliorations visent **notre soutien à votre santé psychologique et à votre mieux-être** et seront en place **dès le 1^{er} janvier 2024**. **De plus, bonne nouvelle**, les coûts du régime n'augmentent pas pour l'an prochain!



Régime moderne

PLUS DE CHOIX POUR VOTRE SANTÉ

- **Meilleur** soutien psychologique
- Remboursement **plus élevé** et **plus** de spécialistes paramédicaux
- **Bonification de certains maximums** pour des fournitures médicales

NOUVELLE PROTECTION

- **Soins de la vue** pour vous et les personnes à votre charge
- Examens de la vue, lentilles cornéennes, lunettes



Visitez **masunlife.ca**

- **Inscription** à votre compte de participant et **dépôt automatique** dans votre compte bancaire
- **Impression de votre carte de paiement direct des médicaments**
- **Faire vos réclamations** (en ligne ou par formulaire papier)
- **Recherche de médicaments** pour savoir s'ils sont couverts ou si une version générique existe par exemple

Changements à compter du 1^{er} janvier 2024



SOINS MÉDICAUX (remboursement : 80 %)

<ul style="list-style-type: none">• Soins paramédicaux<ul style="list-style-type: none">- NOUVEAUX! : acuponcteur, ergothérapeute et massothérapeute- Audiologiste, chiropraticien, podiatre, ostéopathe et orthophoniste	AUGMENTATION! Maximum combiné de 500 \$ à 750 \$ / année pour tous les praticiens
<ul style="list-style-type: none">- Psychologue, psychothérapeute et travailleur social	NOUVEAU MONTANT DISTINCT! Maximum combiné de 1 000 \$ / année
<ul style="list-style-type: none">• Soins de la vue<ul style="list-style-type: none">- Examens de la vue, lentilles cornéennes, lunettes	NOUVEAU! 250 \$ / 24 mois
<ul style="list-style-type: none">• Vaccins préventifs	AUGMENTATION! Maximum de 300 \$ à 1 000 \$ / année
<ul style="list-style-type: none">• Appareils auditifs	De 250 \$ à 350 \$ tous les 3 ans
<ul style="list-style-type: none">• Perruques pour les patients atteints de cancer	De 250 \$ à 350 \$ (à vie)
Pour tous les détails : Sommaire des protections ci-joint	

Faites attention à votre **maximum à vie**

- Votre régime de VIA Rail rembourse jusqu'à 50 000 \$ à vie par personne assurée
- Votre régime provincial couvre également des services médicaux, vérifiez auprès de votre médecin, par exemple, si vous avez besoin d'un fauteuil roulant, vous pourriez peut-être l'emprunter au lieu de l'acheter

N'oubliez pas de demander le remboursement d'impôt de vos frais médicaux

Si vos frais médicaux s'élèvent à 3 % de votre revenu net, vous pouvez les déduire lors de votre déclaration de revenus. Ceci inclut vos primes d'assurance santé et tout autre montant payé par vous :

- **les franchises**
- **la portion des frais à votre charge**
- **les services non couverts par le régime**

Conserver vos reçus – ceux-ci pourraient vous servir. Pour connaître la prime totale que vous avez versée, consultez votre feuillet d'impôt (case 135 du T4A).

Maintien des coûts du régime en 2024

Bonne nouvelle! Les coûts de notre régime n'augmenteront pas à compter du 1^{er} janvier 2024. Malgré l'augmentation des coûts médicaux sur le marché, les primes n'augmenteront pas en raison de la bonne gestion et de l'utilisation de votre régime d'assurance santé. Il y aura même de légères réductions pour certaines provinces!

Vos primes sont déterminées selon votre province de résidence et votre type de protection. Voyez les montants indiqués au tableau ci-contre.

Vos nouvelles primes, s'il y a lieu, seront retenues sur votre premier versement de rente mensuelle de 2024.

Primes mensuelles au 1^{er} janvier 2024 (*taxes applicables incluses)

Province	Protection individuelle	Protection familiale
Colombie-Britannique	78,45 \$	157,82 \$
Alberta	49,55 \$	99,34 \$
Saskatchewan	99,74 \$	199,84 \$
Manitoba	74,87 \$	149,97 \$
Ontario*	74,60 \$	149,36 \$
Québec*	115,10 \$	230,54 \$
Nouveau-Brunswick	159,88 \$	319,90 \$
Nouvelle-Écosse	105,21 \$	210,61 \$
Île-du-Prince-Édouard	161,77 \$	323,93 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	103,40 \$	207,13 \$

Comment **aider à contrôler** les coûts du régime?

- **Restez actif et mangez bien**
- **Comparez les prix et choisissez** les médicaments sur ordonnance **les moins chers**
- Utilisez la **pharmacie postale** pour vos médicaments réguliers
- Demandez à votre médecin ou à votre pharmacien si la **version générique** de vos médicaments existe
- Demandez à votre pharmacien une **provision pour 3 mois**